

Les réclamations relatives à la *Feuille fédérale* doivent être adressées, en première ligne, aux bureaux de poste; en seconde ligne, à l'imprimerie Wyss, à Berne, et par exception seulement à l'administration des imprimés de la Chancellerie fédérale. Les réclamations doivent être faites si possible immédiatement et, au plus tard, dans les trois mois à dater de la publication du numéro de la *Feuille fédérale* visé par le réclamant.

Berne, en décembre 1920.

Chancellerie fédérale.

MISE AU CONCOURS
DE
TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES
ANNONCES ET INSERTIONS

PLACES

Les offres de service doivent se faire *par écrit, franco*, et être accompagnées de certificats de bonne vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Trattement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Chancellerie fédérale.	Deux secrétaires (fonctions accessoires) pour la tenue du procès-verbal et le service de traduction au Conseil national.	Honoraires : suivant décision du Conseil fédéral.	8 janvier 1921 [2.].	Culture universitaire; posséder à fond l'allemand et le français, connaissance de l'italien.

Le traducteur français actuel est considéré comme inscrit. Pour les autres candidats: l'allemand, comme langue maternelle, désiré.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département des finances et des douanes. (Direction gé- nérale des douanes, à Berne.)	1 ^{er} inspecteur à la III ^e sec- tion de la di- rection géné- rale des douanes.	5200 à 6800	31 déc. 1920 [2.]	Connaissance complète du service des douanes.
Chemins de fer fédéraux. (Direction gé- nérale, à Berne.)	Commis de III ^e classe au ser- vice des tarifs- marchandises de la Direc- tion générale.	1800 à 2900, plus les alloca- tions de ren- chérissement légal.	10 janvier 1921 [1.]	Connaissance parfaite du service des mar- chandises; posséder deux langues natio- nales.
Entrée en service: le 1 ^{er} février 1921.				
Chemins de fer fédéraux. (Direction gé- nérale à Berne.)	Commis de IV ^e classe au ser- vice des tarifs- marchandises (agence com- merciale à Bâle).	1600 à 2500, plus les alloca- tions de ren- chérissement légal.	10 janvier 1921 [1.]	Pratique du service d'expédition; connais- sance parfaite de l'alle- mand et du français.
Entrée en service: le 1 ^{er} février 1921.				
Chemins de fer fédéraux. (Direction gé- nérale, à Berne.)	I ^{er} ou II ^e ad- joint au secré- taire général des chemins de fer fédé- raux.	6000 à 9000 ou 5200 à 8000, plus les alloca- tions de ren- chérissement légal.	31 déc- 1920 [2.]	Études universitaires complètes d'économie politique ou de droit. Pratique et expérience du service d'adminis- tration, et aptitude à occuper un poste indé- pendant; posséder à fond deux langues na- tionales au moins; être habile rédacteur.
Chemins de fer fédéraux. (Direction gé- nérale, à Berne.)	Secrétaire du département des travaux.	4000 à 6000, plus les alloca- tions de ren- chérissement légal.	8 jan- vier 1921 [2.]	Connaissance appro- fondie des affaires spéciales à ce service; savoir l'allemand, le français et, si possible, l'italien.

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

1. Buraliste et facteur à Grand-Lancy. S'adresser, d'ici au 8 janvier 1921, à la direction des postes de Genève.
2. Commis à Langenthal. S'adresser, d'ici au 8 janvier 1921, à la direction des postes de Berne.
3. Facteur de messagerie à Granges (Soleure);
4. Garçon de bureau à Granges (Soleure).
S'adresser, d'ici au 8 janvier 1921, à la direction des postes de Bâle.
5. Commis à Zurich. S'adresser, d'ici au 8 janvier 1921, à la direction des postes de Zurich.

1. Chef de bureau à Lausanne. S'adresser, d'ici au 1^{er} janvier 1921, à la direction des postes de Lausanne.
2. Garçon de bureau à Berne. S'adresser, d'ici au 1^{er} janvier 1921, à la direction des postes de Berne.
3. Commis à Aarau. S'adresser, d'ici au 1^{er} janvier 1921, à la direction des postes d'Aarau.
4. Waguemestre à Zurich. S'adresser, d'ici au 1^{er} janvier 1921, à la direction des postes de Zurich.
5. Chef de bureau à Chiasso;
6. 5 commis à Chiasso.
S'adresser, d'ici au 1^{er} janvier 1921, à la direction des postes de Bellinzone.

Administration des télégraphes.

- Télégraphiste à Grand-Lancy. S'adresser, d'ici au 8 janvier 1921, à la Direction d'arrondissement des télégraphes de Lausanne.
- Electricien de II^e classe au bureau des téléphones de Glaris;
- Electricien de II^e classe au bureau des téléphones de Frauenfeld.
S'adresser, d'ici au 8 janvier 1921, à la Direction d'arrondissement des télégraphes de St-Gall.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1920
Année	
Anno	
Band	5
Volume	
Volume	
Heft	53
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.12.1920
Date	
Data	
Seite	718-720
Page	
Pagina	
Ref. No	10 082 721

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.